

AVANCEMENT EN 9 ANS : UNE PREMIÈRE AVANCÉE MAIS IL FAUT ALLER PLUS LOIN !



scsi-pn.fr

février 2022



ÉVOLUTION DU DÉCRET STATUTAIRE DU CC

Le SCSI a obtenu par son action déterminée une possibilité supplémentaire d'avancement au grade de commandant, sous condition d'affectation sur un poste peu attractif, dès 9 ans d'ancienneté dans le corps. Elle se concrétisera dès cette année par un **TG complémentaire portant sur 27 postes au titre de l'avancement 2022**. Les capitaines qui postuleront et seront promus dans ce cadre devront rester 3 ans sur le poste concerné.

Tout en maintenant le principe général d'un avancement au grade de commandant accessible 12 ans après la titularisation dans le corps, cette nouvelle version du décret n°2005-716 du 29 juin 2005 portant statut particulier du corps entérine la création de cette voie supplémentaire d'avancement dérogatoire à partir de 9 ans d'ancienneté. Ces postes calculés sur la base de 10% des promouvables à 9 ans viennent s'ajouter au volume de postes accessibles par l'avancement « classique » à partir de 12 ans.

Avant	À partir de 2022
Avancement général au grade de commandant sur la base du nombre de promouvables à 12 ans (ratios d'avancement fixés sur une base triennale après négociations budgétaire)	Avancement général en 12 ans + 10% d'avancements supplémentaires calculés sur la base des promouvables à 9 ans

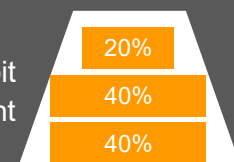
LE SCSI : UNE AMBITION POUR LES OFFICIERS DE POLICE

Notre syndicat se bat depuis des années pour que les évolutions démographiques en cours du CC soient correctement prises en compte par l'administration. Notre travail de prospective RH, confirmé un an plus tard par les conclusions des « socio-démographiques » missionnés par la DRCPN, souligne l'urgence d'agir pour éviter un pyramidage déséquilibré à l'avenir !

Le SCSI revendique :

- la promouvabilité au grade de commandant à partir de 8 ans d'ancienneté
- l'augmentation des ratios d'avancement. Ceux-ci doivent être déterminés au fur et à mesure en fonction du volume des départs en retraite dans chaque grade, comme c'est le cas pour les officiers de gendarmerie.

Nous attendons des réponses de l'administration pour que la pyramide du corps soit respectée ! L'attractivité du corps de commandement et le fonctionnement des services sont en jeu pour l'avenir.



LE SCSI : DES RÉSULTATS CONCRETS POUR LES OFFICIERS !